

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022 à 18 heures.
(Convocations envoyées le 22 mars 2022).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoint. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Odile POTARD, conseillère municipale.

Représentée :

Madame Laurence CLAUSS donne pouvoir à Monsieur Jacky Duplouich,
Madame Chantal LECHOPIER donne pouvoir à Monsieur Vincent THIBAUD
Madame Saskia VAN LISHOUT donne pouvoir à Madame Marie-Paule WILLEMS.
Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.
Madame Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire sont désignées secrétaires de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de protection fonctionnelle pour le Maire.

Approbation de l'ordre du jour : Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Demande de protection fonctionnelle pour le Maire**

Dans cadre du contrat d'assurance « PROMUT » les Elus peuvent bénéficier de la protection fonctionnelle. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour bénéficier de cette protection pour des faits pour lesquels il est mis en cause en justice. Les faits se rattachent à l'exercice de sa fonction de Maire.

Le Maire ne participe ni au débat, ni au vote.

Le conseil après avoir entendu l'exposé des faits, à 10 voix POUR décide d'accorder la protection fonctionnelle au Maire.

● **Approbation des comptes de gestion 2021 pour le budget général et le budget annexe « eau/assainissement »**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, les comptes de gestion 2021, établis par le comptable ; Monsieur Philippe CEROUX, du Service de Gestion Comptable de Bellac.

A 11 voix POUR, les comptes de gestion 2021 sont approuvés par le conseil municipal.

● **Vote des comptes administratifs 2021 budget général et budget annexe eau/assainissement.**

Monsieur ROUSEAU, 1^{er} adjoint au Maire présente aux membres du conseil les comptes administratifs 2021

Compte administratif 2021 commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 472 659.55 €

RECETTES : 573 500.27 €

Excédent 2021 : 100 840.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 317 774.62 €

RECETTES : 150 919.56 €

Déficit 2021 : 166 855.06 €

Compte administratif 2021 eau/assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 28 784.29 €

RECETTES : 23 355.68 €

Déficit 2021 : 5 428.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 47 920.31 €

RECETTES : 84 022.45 €

Excédent 2021 : 36 102.14 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des comptes administratifs.

Après délibération, les comptes administratifs 2021 sont approuvés à 10 voix POUR.

● **Affectation du résultat de fonctionnement 2021 budget principal**

Le Maire propose l'affectation suivante :

La somme de 135 785.99 € sera inscrite à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Le conseil municipal, approuve l'affectation proposée ci-dessus à 11 voix POUR.

● **Affectation du résultat de fonctionnement 2021 budget annexe eau/assainissement**

Le Maire propose l'affectation suivante :

La somme de 403.67 € sera inscrite à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Le conseil municipal approuve l'affectation proposée ci-dessus à 11 voix POUR.

● **Adhésion au dispositif de signallement proposé par le CDG87.**

Les collectivités ont l'obligation de rendre accessible un dispositif permettant de recueillir les signalements des agents victimes d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral etc....le Maire soumet au conseil le dispositif de signallement proposé par le CDG87 au tarif de 3 € /agent. Le conseil délibère à 7 voix POUR et 4 ABSTENTIONS et autorise le Maire à signer la convention portant adhésion à ce dispositif.

● **Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet et création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet.**

Suite à l'avancement de grade d'un agent au titre de la promotion interne, et après avoir consulté préalablement le comité technique paritaire, le Maire sollicite le conseil pour supprimer le poste de rédacteur et créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil vote à 11 voix POUR ; la suppression et la création des postes ci-dessus et approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter de cette date.

● **Exonération des taxes d'habitation des hébergeurs**

Le Maire indique au conseil que dans les zones de revitalisation rurale, les communes peuvent accorder une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, il demande au conseil de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil vote à 9 voix POUR, et précise que l'exonération ne sera accordée qu'à raison de la superficie affectée à l'hébergement.

(Madame Willems et Madame Van Lishout étant propriétaires de ce type d'hébergement ne participent pas au vote).

● **Convention avec la fourrière départementale**

Un projet de convention avec la fourrière départementale de la Haute-Vienne est proposé à la commune avec une participation de 0.65 €/habitant pour l'année 2022. Après discussion, le Maire propose au conseil de mettre son chenil gracieusement à la disposition de la commune. Le conseil, à 11 voix CONTRE, ne souhaite pas adhérer à la convention, un courrier sera adressé à la fourrière.

*Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Commerce multi-services**

Monsieur le Maire informe le conseil que la prochaine réunion de chantier aura lieu lundi 28 mars 2022 à 14 heures. Le Maire propose au conseil de choisir les couleurs de peintures du commerce multi-services à la fin de la séance.

***Camping**

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Valérie Bazin est recrutée à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre 2022 pour assurer le poste de régisseur de la régie « Pêche et camping ». L'ouverture de la pêche aura lieu le 1^{er} dimanche d'avril, soit le 3 avril 2022. Un lâcher de truites se fera le 2^{ème} Week end d'avril, soit le 8 avril, date à laquelle la pêche sera interdite.

***EDF**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu le 24 mars 2022 Monsieur PAYET, représentant de l'EDF. Suite à la présentation d'une synthèse des consommations électriques de la commune pour les périodes de 2018 à 2022, il est constaté une importante augmentation des factures. Afin de réduire le coût des factures, Monsieur Payet propose de faire résilier le compteur communal d'une puissance de 42 Kwa et de le remplacer par un compteur d'une puissance de 36 Kwa. Un devis sera établi par ENEDIS pour modifier le branchement.

***Route du Beauvert**

L'entreprise Courcelle est intervenue au niveau du chemin du Beauvert pour la mise en place de pierres bloquant ainsi l'accès de cette voie aux camions. Demande souhaitée par les riverains et exaucée le jour même.

***SACEM**

La commune décide d'adhérer à la SACEM pour toutes les diffusions musicales de l'année avec un nombre d'événements illimités pour un tarif de 205.25 € H.T.

***FREDON**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 27 janvier dernier. Présentation de la charte + nature.

***Association REMPART**

L'association propose des plaques signalétiques pour valoriser les monuments historiques. Le conseil ne souhaite pas donner de suite favorable à cette proposition.

Intervention de Monsieur Blondet

***Recrutement d'un adjoint technique**

Monsieur Blondet informe le conseil qu'un adjoint technique a été recruté du 4 avril jusqu'au 31 juillet 2022 à temps complet dans le cadre d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Intervention de Monsieur Duplouich

*Réflexion sur les points lumineux.

Monsieur Duplouich est en charge de ce dossier.

Intervention de Monsieur Baige

*Village de Lavalette-Montavie

Monsieur Baige demande au conseil l'état d'avancement de l'aménagement du carrefour situé dans le village. Monsieur Rousseau en charge de la voirie lui indique qu'un devis a été sollicité pour ces travaux et que la commune est dans l'attente d'un second devis.

Intervention de Madame Willems

***Maison des associations**

Madame Willems propose de renommer « la maison des associations » située au camping », « Maison des Jonchères » Le conseil émet un avis favorable à cette proposition.

***Prêt de la maison des loisirs**

Madame Willems sollicite le conseil pour prolonger la période de mise à disposition de la maison des loisirs gratuitement à Madame Agnès Duroyaume pour les cours de dessin. Le conseil émet un avis favorable pour la gratuité de la salle jusqu'à fin septembre 2022.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.